Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_17-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (23) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-3-17 Proposition de commissaires pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.
La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_17-DE

recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

16 personnes se sont manifestées pour siéger dans cette commission, Monsieur le Maire donne lecture de la liste des 16 personnes (au lieu de 32) proposées, pour siéger en commission :

N°	Nom	Prénom	N°	Nom	Prénom
1	AUDIC	Annie	17		
2	d'ABOVILLE	Hubert	18		
3	RIVALLAN	Jean-Pierre	19		
4	SANTERRE	Alain	20		
5	LE MENTEC	Michel	21		
6	BONHOURE	Jacques	22		
7	DEPOORTERE	Pascal	23		
8	CADUDAL	Bernard	24		
9	COUGOULIC	Jocelyne	25		
10	LE CHAPELAIN	André	26		
11	GONDE	Marc	27		
12	BIGNON	Martine	28		
13	EDELIN	Laurence	29		
14	BEZIEAU	Philippe	30		
15	GASCHIGNARD	Augustin	31		
16	LANGLAIS-ARS	Magali	32		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- VALIDE la liste des 16 noms présentés ci-dessus.

23 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_17-DE

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE

